



FORMULAIRE DE DEMANDE Modification aux règlements (zonage / lotissement / construction)

IDENTIFICATION DU OU DES REQUÉRANTS		
Nom du requérant	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	
Courriel(facultatif)		
Nom du requérant	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	
Courriel(facultatif)		

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT	
Adresse	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)
<i>S'il s'agit d'un terrain vacant, veuillez remplir la section ci-dessous</i>	
Le numéro du lot	Rue

CONCEPTEUR PRINCIPAL DES PLANS ET DOCUMENTS		
Nom	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Date du plan	Numéro du plan

AUTRES PROFESSIONNELS			
Type d'intervenant (arpenteur-architecte-ingénieur)	Nom/Prénom	Plan numéro	Date du plan

INFORMATIONS REQUISES AVEC LA DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT

La demande de modification à la réglementation d'urbanisme doit présenter les renseignements suivants :

- a) L'identification cadastrale du lot visé ou les coordonnées du bâtiment visé par la demande;
- b) L'usage actuel ou les bâtiments et constructions actuels présents;
- c) L'usage projeté ou les bâtiments et constructions projetés;
- d) Une description sommaire de la modification demandée et les motifs de cette demande;

Toute autre information jugée nécessaire par le fonctionnaire désigné pour l'évaluation de la demande.

L'étude de la demande débute lorsque la demande est complète, soit lorsque tous les documents et informations exigés ont été reçus et que les frais relativement à la demande de modification à un règlement ont été acquittés.

ACCEPTATION OU REFUS

Toute demande de modification aux règlements de zonage, construction ou lotissement doit être conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

Toute demande de modification portant sur le plan d'urbanisme doit être conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et au document complémentaire de la Municipalité régionale de comté;

Suivant une décision favorable du Conseil municipal, les projets de changement concernant le règlement de zonage doivent être soumis à la consultation publique et sont susceptibles d'approbation référendaire. Il doivent aussi être soumis à la MRC pour approbation et sont sujet à l'examen de conformité à l'égard du plan d'urbanisme dans une perspective de concordance. (Ainsi, une résolution du Conseil municipal accordant la demande peut ne pas être suffisante pour que le changement soit apporté);

L'acceptation des honoraires par la Municipalité du Village de Val-David ne garantit en aucune façon l'acceptation de la demande, l'adoption de la modification demandée, ni son approbation par la Municipalité régionale de comté ou par les personnes habiles à voter, le cas échéant.

Frais d'étude

<i>Demande</i>	<i>Coût</i>
Demande de modification au règlement de zonage	2 000 \$
Demande de modification au règlement de lotissement	1 500 \$
Demande de modification au règlement de construction	1 500 \$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande.

Signature du requérant	En date du
------------------------	------------

VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 322-2900 POSTE 223 TÉLÉCOPIEUR 819 322-6327
www.valdavid.com